

Sébastien DOUCHET

UNE RÉCEPTION  
DU MOYEN ÂGE  
AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

Lectures et usages  
des textes médiévaux  
par les Gallaup de Chasteuil  
(1575-1719)



PARIS  
HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR  
2022

[www.honorechampion.com](http://www.honorechampion.com)

## INTRODUCTION

### LES VOIES DE LA RÉCEPTION MODERNE DE LA LITTÉRATURE MÉDIÉVALE

L'étude de la réception du Moyen Âge littéraire au XVII<sup>e</sup> siècle en France semble avoir regagné la faveur des chercheurs en France<sup>1</sup> depuis le début des années 2000<sup>2</sup>. Le livre fondateur de l'Américain Nathan Edelman, paru en 1946, quoi qu'il n'ait eu d'abord qu'un écho limité en France, a ouvert une première voie à la reconnaissance d'une présence continue du Moyen Âge sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, et d'un intérêt pour les *vieux* textes que l'on retrouve aussi bien dans l'historiographie, la fiction ou la poésie que dans les correspondances ou les conversations<sup>3</sup>. Les «attitudes» vis-à-vis de ce passé aussi riche qu'encombrant (la culture classique française trouve-t-elle son origine et son fondement dans l'Antiquité gréco-latine ou dans le *vieux* temps *français*?) ont varié selon un spectre large qui va du dénigrement et de la contempation à l'expression d'un agréable plaisir nostalgique<sup>4</sup>. Cette

---

<sup>1</sup> Le *Grundriss der Romanischen Literaturen des Mittelalters* a consacré à la question un volume entier ainsi que des articles (*Grundriss der Romanischen Literaturen des Mittelalters*, «Mittelalter Rezeption. Zur Rezeptiongeschichte der romanischen Literaturen des Mittelalters in der Neuzeit», dir. R.R. Grimm, Heidelberg, Winter, 1991 et Reinhold R. Grimm, «Rezeptionsweisen des Ritterromans in der Neuzeit», *Grundriss der Romanischen Literaturen des Mittelalters I*, «Literatur in der Gesellschaft des Spätmittelalters», dir. H.U. Gumbrecht, Heidelberg, Winter, 1980, p. 315-334). En France, dès 1977, a paru le numéro *Présence du Moyen Âge dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle* de la revue *Dix-septième siècle* (n° 114-115).

<sup>2</sup> Voir par exemple *Du roman courtois au roman baroque*, dir. E. Bury, Fr. Mora, Paris, Les Belles Lettres, 2004; Emmanuelle Mortgat-Longuet, *Clio au Parnasse. Naissance de l'«histoire littéraire» aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris Honoré Champion, 2006; *Accès aux textes médiévaux de la fin du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dir. M. Guéret-Laferté et Cl. Poulouin, Paris, Honoré Champion, 2012.

<sup>3</sup> Nathan Edelman, *Attitudes of Seventeenth Century France toward the Middle Ages*, New York, King's Crown Press, 1946.

<sup>4</sup> *Ibid.*, chap. 7 «Appreciation of medieval literature», p. 277 et 316-338. Sur la question des modèles culturels antiques de l'âge classique, voir Alain Génétiot, *Le Classicisme*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, p. 223-278.

variation a conduit les études de cette réception à considérer la présence du Moyen Âge comme marginale, soit du point de vue de son incompatibilité avec l'esthétique classique, soit du point de vue de son usage purement de réaction par une noblesse que la modernisation de l'État a ébranlée<sup>5</sup>. Passés de l'observation distante d'une « présence » du Moyen Âge à celle d'une « mémoire » du Moyen Âge<sup>6</sup>, les travaux mettent aujourd'hui en valeur le processus actif d'intégration du fait littéraire médiéval dans l'écriture moderne et dans le cadre de problématiques du temps.

La réconciliation du classicisme avec le Moyen Âge est venue ces dernières années de son appropriation par la modernité galante, bien en amont de la querelle des Anciens et des Modernes, ce que les travaux de Delphine Denis ou Marine Roussillon se sont appliqués à démontrer<sup>7</sup>. La réappropriation active du Moyen Âge par la galanterie a réinscrit l'héritage littéraire médiéval dans le cadre d'une pensée et d'une esthétique galantes qui se sont légitimées en créant leurs propres « archives<sup>8</sup> ». Nouant un lien direct avec le passé national, le mouvement galant a élaboré lui-même son assise idéologique pour promouvoir ses valeurs. Dès les années 1640-1660, la génération des jeunes poètes ainsi que la mondanité féminine et aristocratique s'emploient à jouer avec la référence médiévale pour établir une sociabilité susceptible de diffuser ces valeurs. Les lettres-pastiche de Voiture et de ses amis<sup>9</sup>, le compagnonnage amical du jeune La Fontaine et son groupe de paladins de la Table Ronde<sup>10</sup>, les ordres de chevalerie fictifs, dirigés par des

---

<sup>5</sup> *Ibid.*, chap. 3 «Fortunes of medieval heroes – The Knight» et Norbert Elias, *La Société de cour*, Paris, Calmann-Lévy, 1974, dernier chapitre «Curialisation et romanisme aristocratique».

<sup>6</sup> *Présence du Moyen Âge dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle, Dix-septième siècle* 115, 1977; *Mémoire des chevaliers. Édition, diffusion et réception des romans de chevalerie du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, dir. I. Diu, É. Parinet, Fr. Vielliard, Paris, École des Chartes, 2007.

<sup>7</sup> Delphine Denis, *Le Parnasse galant. Institution d'une catégorie littéraire au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2001 et Marine Roussillon, *Plaisir et Pouvoir...*, *op. cit.*

<sup>8</sup> Delphine Denis, «*De l'air galant*» et autres conversations (1653-1684). *Pour une étude de l'archive galante*, Paris, Honoré Champion, 1998.

<sup>9</sup> Renate Baader, «Chevalier Voiture: Die "Lettres" und "Vers en vieux langage" (1640-1641)», *Grundriss der romanischen literaturen des Mittelalters*, Heidelberg, Carl Winter, t. 2, 1991, p. 61-73.

<sup>10</sup> Philip A. Wadsworth, *Young La Fontaine. A Study of his Artistic Growth in his Early Poetry and First Fables*, Evanston, Northwestern University Press, 1952, p. 130; *Muses naissantes. Écrits de jeunesse et sociabilité lettrée (1645-1655)*, dir. K. Abiven, D. Fortin, Reims, Éditions et Presses universitaires de Reims, 2018.

femmes, qui structurent l'activité des salons<sup>11</sup> ainsi que la lecture des « vieux romans<sup>12</sup> », ont ainsi contribué à la constitution d'une modernité qui préfère l'invention à l'imitation, et le patrimoine français au patrimoine antique.

### LES ÉTUDES DE RÉCEPTION ET LE MANUSCRIT MÉDIÉVAL

Cependant, l'étude de cette réception ou de ces usages du Moyen Âge oblitère un accès aux textes médiévaux qui semble avoir été réel, quoi qu'il faille encore en évaluer précisément la portée. Tous les travaux consacrés à la réception de ces textes s'appuient sur la production imprimée : les sources médiévales du XVII<sup>e</sup> siècle apparaissent massivement dans les travaux critiques comme étant uniquement puisées aux livres d'histoire des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, et aux imprimés modernes des textes médiévaux conservés dans les bibliothèques<sup>13</sup>. Ce qui n'est en revanche jamais considéré, sinon exceptionnellement et marginalement, est la lecture des manuscrits médiévaux eux-mêmes, qui pourtant figuraient sur les rayonnages des bibliothèques privées et des grandes librairies du XVII<sup>e</sup> siècle. Relégués par la critique dans la poussière et l'oubli, les manuscrits médiévaux ne feraient leur retour sur les pupitres des cabinets d'amateurs de curiosités qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque soudainement on se serait avisé que l'ancienne langue pouvait être étudiée, lue et comprise dans le texte<sup>14</sup>. L'accès aux sources médiévales aurait alors été rendu possible par l'émergence d'une première philologie

---

<sup>11</sup> Voir Alain Viala, *La France galante. Essai historique sur une catégorie culturelle, de ses origines à la Révolution*, Paris Presses Universitaires de France, 2008, p. 286 ; Marianne de Meyenbourg, « L'almanach de 1721 et l'emblème de la Mouche à miel », *La duchesse du Maine (1676-1753). Une mécène à la croisée des arts et des siècles*, éd. F. Preyat, C. Cessac, M. Couvreur, Bruxelles, Université de Bruxelles, 2003, p. 161-175.

<sup>12</sup> Sébastien Douchet, « «*Perceval vient encore à son tour*» : errances du *Perceval* au XVII<sup>e</sup> siècle (1579-1698) », *Figuras de Perceval. Del Conte du Graal al siglo XXI*, dir. M. P. Suárez, M. Gally, Madrid, Ediciones de la Universidad Autónoma de Madrid, 2019, p. 55-66.

<sup>13</sup> C'est par exemple l'analyse de Marine Roussillon dans « Les « galants troubadours » : usages des troubadours à l'âge classique », *La Réception des Troubadours en Languedoc et en France (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, dir. I. Luciani et J.-Fr. Courouau, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 109-124.

<sup>14</sup> Voir Véronique Signe, *Médiévisme et Lumières. Le Moyen Âge dans la Bibliothèque universelle des romans*, Oxford, University of Oxford, 2013 et Alicia C. Montoya, *Medievalist Enlightenment. From Charles Perrault to Jean-Jacques Rousseau*, Cambridge, D.S. Brewer, 2013.

critique<sup>15</sup>. La continuité recréée avec ce passé par le mouvement galant s'appuierait donc uniquement sur le biais indirect de textes ne nécessitant pas de connaissances paléographiques. La lecture à la source n'aurait été le fait que d'antiquaires savants comme Jean de Nostredame, Claude Fauchet ou Nicolas Fabri de Peiresc<sup>16</sup> pour ne citer qu'eux.

Or la présente étude revient sur l'idée que les manuscrits médiévaux n'étaient plus lus au XVII<sup>e</sup> siècle. Il est vrai que le cloisonnement académique des domaines et des savoirs n'a pas œuvré en faveur d'une recherche sur la lecture des manuscrits médiévaux à l'époque classique : l'abondance des textes modernes imprimés ou manuscrits produits sous Louis XIII et Louis XIV justifie amplement leur seule exploration par les dix-septiémistes. De la même façon, le nombre de manuscrits médiévaux encore inédits et peu fréquentés explique que les médiévistes restent en territoire de médiévie, lequel couvre tout de même pour les romanistes plus de cinq siècles. La zone de contact entre les deux domaines de spécialité est tout à fait marginale, au sens figuré comme au sens propre, puisque la fréquentation des manuscrits du Moyen Âge offre parfois l'occasion au médiéviste d'observer avec curiosité des annotations parfois laissées en marge du texte par des mains postérieures<sup>17</sup>. Certaines mises en recueil de manuscrits du Moyen Âge sont également le fait de l'époque moderne, et l'on subodore que leur organisation n'obéit peut-être pas seulement aux contraintes de couture et de reliure. Reste que ces traces modernes dans les livres médiévaux demeurent majoritairement hors du champ des études de la réception moderne du Moyen Âge<sup>18</sup>. Cependant, la découverte d'un important gisement de manuscrits médiévaux portant

---

<sup>15</sup> Sur cette « émergence », voir la thèse de doctorat de Fanny Maillet, *Extraire la littérature médiévale : du fonds de l' Arsenal à la Bibliothèque universelle des romans*, Université Paris-Sorbonne/Georg-August Universität Göttingen, 2016.

<sup>16</sup> Sur Claude-Nicolas Fabri de Peiresc, voir Peter N. Miller, *L'Europe de Peiresc. Savoir et vertu au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 2015, chap. 3 « Constitution antique et Antiquaire. Peiresc en politique ».

<sup>17</sup> Voir par exemple la description du manuscrit 405 de Carpentras (Bibliothèque Inguimbertaine) – sur lequel nous reviendrons – par Albert Stimming, dans *Der festländische Bueve de Hantone. Fassung III, nach allen Handschriften mit Einleitung, Anmerkungen und Glossar zum ersten Male herausgegeben von Albert Stimming*, 2 t., Halle, Niemeyer, 1914-1920, p. 1-6.

<sup>18</sup> Pour une étude des annotations d'un lecteur du XVII<sup>e</sup> siècle en marge d'un imprimé contenant un texte médiéval, voir notre article « “Ha Ha lets laffe at this lye” ». Émotions de lecture et note marginale dans l'exemplaire BnF Res. Ye 851 des *Loups ravissants ou Doctrinal moral* de Robert Gobin (éd. Antoine Vérard, 1503) », *Les Émotions au Moyen Âge : un objet littéraire*, dir. M. Guéret-Laferté, D. Lechat, L. Mathey, Genève, Droz, 2021, p. 241-268.

les traces de l'intense travail de lecture et de réflexion d'un homme du XVII<sup>e</sup> siècle sur la matière médiévale a été l'occasion de nous engager sur le chemin d'une étude de réception, à la croisée des spécialités et des disciplines.

### UN BIEN ÉTRANGE RECUEIL

Notre étude est née d'un hasard et de l'excellente connaissance du fonds carpentrassien qu'avait Pierre Tribhou, assistant de conservation de la bibliothèque Inguibertine de Carpentras en 2010. Ma collègue Valérie Naudet et moi-même nous y étions rendus avec nos étudiants de Master afin d'y consulter quelques manuscrits sur lesquels nous les nous avons initiés à l'édition de textes médiévaux. Pierre Tribhou nous présenta un manuscrit qu'il jugeait «étrange». Le recueil qu'il nous apporta provoqua notre stupeur : les premières pages étaient faites de précieux vélin ornements qui avaient été arrachés à quelque recueil aujourd'hui naufragé, vélin découpés, collés sur papier pour fabriquer une page de titre moderne. Il y avait aussi le manuscrit complet d'une chanson de geste venue d'un ancien recueil et reliée avec d'autres fragments, médiévaux ou modernes. Une miniature avait été découpée au ciseau et collée, tout comme une gravure moderne, elle aussi taillée pour créer un frontispice à la copie moderne d'un Boèce en ancien français. Un tel réassemblage de la *matière* médiévale (vélin et textes littéraires) avec une *matière* moderne (papier et copies modernes) nous a convaincu qu'il y avait peut-être là *matière* à investigation. Pour donner aux lectrices et lecteurs une idée de notre stupeur première, la première page de ce recueil est reproduite dans le cahier d'illustrations en couleur du présent volume (ill. 17)<sup>19</sup>.

### UNE FAMILLE BIEN SOUS TOUS RAPPORTS ?

Une longue enquête nous a permis de retrouver l'auteur qui a commis ce génial forfait<sup>20</sup>. Il s'agit d'Hubert Gallaup de Chasteuil (1624-1679),

<sup>19</sup> Carpentras, Bibliothèque Inguibertine, ms. 405, f<sup>o</sup> 1.

<sup>20</sup> Sur cette enquête, voir notre article co-écrit avec Valérie Naudet, «*Vieux roman : comprenez qui pourra... Étude du manuscrit 405 de la Bibliothèque Inguibertine de Carpentras*», *Le Manuscrit unique. Une singularité plurielle*, dir. É. Burle-Elrecade, V. Gontero-Lauze, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2018, p. 89-113. Je remercie chaleureusement Jean-François Delmas, conservateur en chef de la Bibliothèque Inguibertine de Carpentras, de m'avoir autorisé à effectuer tous les clichés venus du fonds de la bibliothèque-Musée Inguibertine et à les reproduire dans le cadre de cette étude.

avocat général du Parlement de Provence<sup>21</sup>, résidant à Aix, dans la demeure familiale de la rue des Silvis, fondée par son arrière-bisaïeul Antoine en 1523, et qui abritait une considérable *librairie* constituée au fil du temps par Louis, son grand-père (1554-1598), Jean, son père (1588-1646), lui-même et son frère Pierre (1644-1727). Ce que nous dit la littérature prosopographique du XVIII<sup>e</sup> siècle sur Hubert Gallaup est qu'il se distingua par la « beauté de son esprit » et la « profondeur de son sçavoir ». Ayant fréquenté les milieux lettrés parisiens, il y fut « fort regreté des plus beaux esprits & et des plus grands sçavans ». D'une phrase, une anecdote biographique le présente comme un frondeur au temps de Mazarin qui, pour cet engagement « perdit sa charge & souffri cette disgrâce avec constance<sup>22</sup> ». Le profil paraît somme toute assez classique : celui d'un noble parlementaire frondeur et rentré dans le rang.

La famille Gallaup est relativement bien documentée sur les trois générations à partir de Louis<sup>23</sup>. Nous savons qu'elle est issue d'une lignée italienne installée dans le Sud-Ouest de la France, en 1382, après l'assassinat de Jeanne de Naples, et dont ses membres semblent avoir été des partisans<sup>24</sup>. Installés en Provence depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ce sont des juristes, quoique le « métier » de Louis ne soit pas clairement établi. Ce dernier appartient au cercle très étroit de l'élite aristocratique aixoise, et fut un des membres du cénacle littéraire que constitua entre 1578 et 1586 Henri d'Angoulême, érudit, mécène, poète et gouverneur de Provence<sup>25</sup>. Ce cénacle de l'humanisme tardif comptait des noms célèbres, comme François Malherbe, secrétaire d'Henri de 1577 à 1586, Jean de La Ceppède, Jean du Périer, César de Nostredame, Louis Bellaud de la Bellaudière ou Claude Brueys<sup>26</sup>. C'était un milieu de magistrats légitimistes, qui s'opposèrent aux

---

<sup>21</sup> Hubert devint avocat général du Parlement de Provence le 20 novembre 1655. Voir notre doc. 6 et Prosper Cabasse, *Essais historiques sur le Parlement de Provence, depuis son origine jusqu'à sa suppression, 1501-1790*, vol. 1, Paris A. Pihan-Delaforest, 1826, « Liste des membres du Parlement de Provence depuis son origine jusqu'à sa suppression », p. XXXIII.

<sup>22</sup> *Supplément au Grand dictionnaire de Louis Moréri*, t. I, Paris, Jacques Vincent, 1725, « lettre G », p. 5.

<sup>23</sup> Nous renvoyons à la chronologie des doc. 1 à 5.

<sup>24</sup> Voir doc. 40.

<sup>25</sup> Voir Fabrice Micallef, *Le bâtard royal. Henri d'Angoulême dans l'ombre des Valois (1551-1586)*, Genève, Droz, 2018.

<sup>26</sup> Ce cénacle comptait encore Jacques Perrache d'Ampus, Honoré Meynier de Saint-Lambert, N. de Villeneuve La Garde, Étienne d'Hozier. Louis Gallaup et François Malherbe, nés à moins de deux ans d'intervalle, appartiennent tous deux à la génération des poètes qui, à la cour d'Henri d'Angoulême, contribuèrent activement à la création poétique en langue française dans une Provence encore largement provençalaisante. Voir Siméon-Guillaume de

Ligueurs durant les troubles de Provence de la fin du siècle<sup>27</sup>. Dans ce milieu catholique gallican, la poésie religieuse fut une préoccupation constante. Jean de La Céppède et Louis Gallaup publièrent tous les deux des *Imitations des Psaumes*, et Louis fut considéré comme un poète à l'égal de La Céppède et de Malherbe. Il fut aussi l'ami de l'antiquaire Claude Fauchet<sup>28</sup>. On comprend d'après ce profil que le Moyen Âge ne faisait guère partie de son horizon culturel, mais nous verrons qu'il n'était pas tout à fait absent.

De son fils Jean nous savons moins de choses : il fut Procureur général de la Cour des comptes et élaborait le programme de l'entrée royale de Louis XIII à Aix en 1622. En 1624, dans son *Discours sur les arcs triomphaux*, il commenta la signification historique des arcs de triomphe érigés en l'honneur du roi<sup>29</sup>. Tout aussi légitimiste que son père, c'est lui qui fait véritablement entrer le Moyen Âge sur la scène de la production littéraire familiale, par le biais provençal des troubadours. Son troisième *Discours* retrace en effet la vie poétique des troubadours sous le règne des comtes de Provence.

Mais c'est Hubert et Pierre Gallaup qui, entre les années 1660-1710, vont mettre le Moyen Âge littéraire français et provençal au centre de leurs préoccupations. On voit alors ce patrimoine être convoqué non plus pour sa valeur de « mémoire » du passé, mais en tant qu'instrument de discours politique et justification de la modernité galante. Cet intérêt se traduit par le retour aux sources manuscrites médiévales que les deux frères vont amplement exploiter. Toutefois, pour comprendre cette intensification de la réflexion sur la littérature médiévale, il faut poursuivre notre présentation des membres de la famille. Le portrait qui est fait, en

---

La Roque, *Malherbe et les poètes de son temps*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1955, p. 9-10; Jules L'Hôte, « Malherbe et la Provence », *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, 1932, p. 249-30; Christine McCall Probes, « La Sainte-Baume et la Madeleine chez les poètes du cénacle aixois d'Henri d'Angoulême : vers une rhétorique du paysage et de "l'heureuse pécheresse" », *Voyages, échanges, rencontres au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dir. S. Requemora-Gros, Tübingen, Narr Verlag, 2017, p. 349-360; Jean-Yves Casanova, *Historiographie et littérature au XVI<sup>e</sup> siècle en Provence. L'œuvre de Jean de Nostredame*, Turnhout, Brepols, 2012, p. 119-122.

<sup>27</sup> Voir Fabrice Micallef, *Un désordre européen. La compétition internationale autour des « affaires de Provence » (1580-1598)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014.

<sup>28</sup> Voir Florence de Beaurepaire, *Jean de la Céppède. Imitation des Psaumes de la pénitence. Édition critique. Suivi de l'Imitation des Psaumes de la pénitence royale de Louis Gallaup de Chasteuil*, thèse de doctorat, Université de Dijon, s.d., [1997] et Jean-Pierre Papon, *Histoire générale de Provence*, Paris, Moutard, 1776-1786, vol. 4, p. 731-732.

<sup>29</sup> Jean Gallaup de Chasteuil, *Discours sur les arcs triomphaux dressés en la ville d'Aix à l'heureuse arrivée du très chrétien, très grand et très juste monarque Louis XIII, roi de France de Navarre*, Aix, Jean Tholosan, 1624.

1725, des Gallaup de Chasteuil dans le *Dictionnaire* de Moréri passe totalement sous silence des événements qui ont bouleversé la vie d'Hubert et de son frère Pierre. Si Hubert participa bien aux mouvements de Fronde sous Mazarin en 1652, ce ne fut pas la raison pour laquelle il perdit sa charge d'avocat général du roi.

### LE DRAME DE LA SAINT-VALENTIN : FUITE, PRISON, EXIL

L'historiographie officielle a soigneusement dissimulé et rendu invisible à la postérité l'implication d'Hubert et de Pierre Gallaup dans une sédition qui débuta à Aix le 14 février 1659, et que l'on nomme les émeutes de la Saint-Valentin<sup>30</sup>. C'est en 1786 qu'est rapportée pour la première fois le rôle que joua d'Hubert dans ces journées. L'*Histoire générale de Provence* de Jean-Pierre Papon indique qu'il servit d'intermédiaire entre les belligérants en vue d'apaiser l'émeute<sup>31</sup>. Il faut attendre 1846 pour qu'Ambroise Roux-Alphéran fournisse les clés pour comprendre la disgrâce d'Hubert : celui-ci, accusé d'avoir été un membre actif de la sédition, fut condamné à mort. La peine capitale fut finalement commuée et Louis XIV ordonna son bannissement en 1660 puis sa relégation en 1669<sup>32</sup>.

<sup>30</sup> Sur ces événements, voir René Pillorget, *Les Mouvements insurrectionnels de Provence entre 1596 et 1715*, Paris, Pedone, 1975 ; Sharon Kettering, *Judicial Politics and Urban Revolt in Seventeenth-Century France. The Parliament of Aix, 1629-1659*, Princeton, Princeton University Press, 1978, ainsi que les doc. 7 à 17. Voir aussi Dominique de Guidy, *Histoire du Parlement de Provence*, Paris, BnF, ms. n.a.f. 3529, p. 710-725.

<sup>31</sup> Jean-Pierre Papon, *Histoire générale de Provence*, op. cit., p. 572.

<sup>32</sup> Ambroise Roux-Alphéran signale qu'il est « le premier à parler de ces condamnations dont il n'est fait mention dans aucun de nos historiens, ni dans aucune biographie, mais qui sont attestés par les registres du Parlement », p. 167 (Ambroise Roux-Alphéran, *Les rues d'Aix ou Recherches historiques sur l'ancienne capitale de la Provence*, Aix-en-Provence, Aubin, 1846, p. 166-167). Voir également Philippe Tamizey de Larroque, « Notice généalogique sur la famille de Gallaup, coseigneurs de Chasteuil », *Bulletin de la société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* 38, 1890, p. 376-390. Les registres du Parlement indiquent en effet qu'Hubert est « banny à perpétuité hors du royaume » (« Lettres pattantes du roy en forme d'édit portant la suppression de la charge d'avocat général de Sa Majesté en la cour de Parlement exercée par M<sup>r</sup> de Galaup, s<sup>r</sup> de Chastueil », 23 janvier 1660, Aix-en-Provence, Archives Départementales, archives du Parlement de Provence, boîte B3359, f<sup>o</sup> 500-502v, ici f<sup>o</sup> 501 (voir doc. 11). En ce qui concerne la relégation, elle ordonnée dans la « Lettre du roi au Sieur de Chasteuil, à Paris, 19 décembre 1670 » : « nous vous mandons et ordonnons très-expressément qu'aussitôt que vous aurez reçu cette lettre, vous ayez à vous rendre dans notre ville de Reims en Champagne où nous voulons que vous demeuriez sans en pouvoir sortir jusqu'à nouvel ordre de notre part » (François Ravaisson, *Archives de la Bastille. Tome 1. Règne de Louis XIV (1659-1661)*, Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1866, p. 62, voir doc. 14). D'après la requête d'Hubert au Roi de 1672, cette relégation a été signifiée dès septembre 1670 puis mise en œuvre en décembre (doc. 17).

Ces événements ont pour origine l'inimitié qui clivait la noblesse aixoise en deux camps depuis la fin de la Fronde : le parti de Louis de Cormis, président à mortier du Parlement de Provence, était opposé à celui d'Henri Forbin d'Oppède, président du même Parlement. Le 14 février 1659, un incident survenu dans la campagne de Bouc, non loin d'Aix, mit le feu aux poudres. Le fils cadet de la famille Saint-Jean, alliée de Forbin d'Oppède, eut une altercation avec Barrate, membre du camp adverse. Saint-Jean tira sur Barrate et le blessa, en présence de Pierre Gallaup alors âgé de 14 ans. L'annonce prématurée de son assassinat provoqua des émeutes en ville : une partie de la population aixoise voulut se venger et tuer Forbin d'Oppède. Hubert Gallaup, qui était un de ses ennemis, fut néanmoins choisi comme médiateur. Il réussit à exfiltrer d'Oppède, mais celui-ci se vengea en l'accusant d'avoir été à l'origine de la sédition.

On sait par Ambroise Roux-Alphéran, sans autre précision, qu'Hubert Gallaup fut embastillé puis rétabli dans sa charge. Un patient travail dans les archives de la Bastille, du Parlement de Provence et d'ailleurs nous a permis de reconstituer le parcours d'Hubert Gallaup<sup>33</sup>. Avant même la sentence de mort, qui frappa également Pierre, sentant probablement le vent tourner, les frères Gallaup s'enfuirent à Marseille qui jouissait alors d'un privilège d'extraterritorialité<sup>34</sup>. Bien que leur peine ait été commuée, ils ne se rendirent pas. Hubert prit la fuite, et nous retrouvons sa trace à Besançon en 1660<sup>35</sup>, en compagnie de son frère Marc-Antoine et d'autres nobles aixois eux aussi condamnés<sup>36</sup>. La

<sup>33</sup> Voir notre bibliographie pour les sources.

<sup>34</sup> «Le Roi, en accordant l'amnistie que le Gouverneur & les Consuls d'Aix lui avoient demandée, en avoit excepté quarante particuliers qui, par leurs excès, étoient indignes de sa clémence. Il écrivit même au Pape & et au Duc de Savoie pour les prier de ne point les souffrir dans les terres de leur dépendance : ainsi la plupart se réfugièrent à Marseille où, par un abus que cette ville faisoit de ses privilèges, on trouvoit quelquefois contre l'autorité Royale un asyle qu'on ne pouvoit se promettre dans les pays étrangers», (Jean-Pierre Papon, *Histoire générale...*, *op. cit.*, p. 576).

<sup>35</sup> Le manuscrit 379 de Carpentras atteste de sa présence en territoire comtois dès 1660 (doc. 20.21). Nous savons également, grâce à un livre de comptes de sa main, qu'Hubert est à Besançon en 1662 et en 1664 («Mémoires de la despance que j'ay faite dans ceste ville de Besançon», doc. 12). Nous apprenons qu'il arriva à Besançon le 6 février 1662 pour un séjour qui dura jusqu'au 6 juillet 1663, et qu'il y retourna du 20 mai 1664 au 22 juin 1664.

<sup>36</sup> Dans son carnet de comptes bisontins, Hubert Gallaup note que Marc-Antoine fit «un an de séjour» à Besançon et que «mesieur Féraporte» y ont acquité l'une de ses dettes. Les frères Féraporte, seigneurs des Carcinières, furent condamnés à la prison le 3 mars 1659, comme les frères Gallaup (voir l'extrait des registres du Parlement d'Aix, doc. 8, f° 17 et Archives Départementales du Var, boîte H 11, doc. 12). François de Féraporte, né en 1631, était avocat au Parlement de Provence

Franche-Comté, devenue espagnole en 1633 en passant sous la domination de Philippe IV, offrait un refuge francophone. Hubert y resta près de neuf ans, privé de ses biens qui avaient été confisqués<sup>37</sup>. Néanmoins il effectua des séjours clandestins à Aix et à Paris, sans doute dans l'espoir de plaider sa cause et de rétablir les calomnies d'Oppède. La police de Colbert tenta de l'arrêter lors d'un passage dans la capitale<sup>38</sup>. Mais il parvint à s'échapper et à regagner la Franche-Comté<sup>39</sup>. Le retour définitif en France d'Hubert Gallaup semble lié à l'imminence de la conquête éclair du territoire espagnol par les troupes françaises de Condé (qui entrèrent dans Besançon le 8 février 1668). Fin janvier 1668, par mesure de défense, les étrangers furent expulsés de Franche-Comté<sup>40</sup>. Hubert se présenta donc à Paris, dans l'espoir d'une grâce, mais il fut arrêté, embastillé puis relégué conformément à la sentence de 1660. Il passa près de deux ans en exil à Reims, et fut élargi en 1672. Au cours de ses exils bisontin et rémois, Hubert eut le loisir de fréquenter assidûment des manuscrits du Moyen Âge.

Si nous avons détaillé ces éléments biographiques inconnus jusqu'à aujourd'hui, c'est parce que la disgrâce royale a donné une tonalité politique à cette fréquentation des textes médiévaux. Du légitimisme de Louis et de Jean à la persécution d'Hubert par le pouvoir royal s'opère un

---

<sup>37</sup> « Monseigneur, je continue à vous rendre compte de la Commission dont il vous a plu m'honorer pour les affaires d'Aix, en vous disant qu'elle s'est terminée par un jugement souverain que nous avons rendu à Villeneuve d'Avignon, le 29 du mois dernier, auquel ont assisté, avec M. de Bezons et moi, six juges par lui choisis, de la Province du Languedoc, où il est intendant [...]. Et pour ce qui est de l'avocat général Chasteuil, il est banni à perpétuité du royaume, sa charge confisquée au profit de S.M. [Sa Majesté], ensemble tous ses autres biens, sur lesquels il sera néanmoins préalablement pris le tiers pour sa femme et ses enfants » (*Lettre de M. de Verthamon au chancelier Séguier* en date du 2 juin 1659, *Archives de la Bastille : documents inédits*, recueillis et publiés par Fr. Ravaisson Mollien, Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 19 vol., 1866-1904, vol. 2, p. 43).

<sup>38</sup> *Lettre de Brienne au baron d'Oppède* du 28 octobre 1661 : « Monsieur, j'ai fait voir ce matin au Roi ce que vous lui écrivez au sujet des sieurs Bras, Glandevès et Chasteuil, auteurs des séditions de Provence, qu'on vous a mandés être depuis peu revenus à Paris, et s'y montrer publiquement, et S.M. étant entrée dans votre sentiment, et ayant jugé comme vous qu'il était de mauvais exemple et de périlleuse conséquence de les y laisser, elle a donné ses ordres pour en faire perquisition », *Archives...*, *op. cit.*, p. 58.

<sup>39</sup> *Lettre de Brienne au baron d'Oppède* du 19 novembre 1661 : « Monsieur, vous aurez su comme on a fait arrêter M. de Bras, et qu'on l'a fait mettre à la Bastille ; pour les autres qui apparemment étaient avec lui, ils n'ont pas pu être attrapés, et sans doute la nouvelle de l'arrêt de celui-là leur aura fait prendre la fuite », *ibid.*, p. 58.

<sup>40</sup> Voir François Pernot, *La Franche-Comté espagnole à travers les archives de Simancas. Une autre histoire des Franchs-Comtois et de leurs relations avec l'Espagne de 1493 à 1678*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2003, p. 272.

retournement du positionnement familial à l'égard de la monarchie. Le cas d'Hubert est différent de celui des parlementaires frondeurs relégués par le roi quelques années auparavant. La disgrâce est personnelle et familiale : le nom des Gallaup subit le déshonneur de la relégation et de la suppression de la charge d'avocat du roi. Doublement réduit au silence, Hubert a trouvé dans les textes médiévaux de quoi élaborer un discours matériel et textuel à la fois personnel et politique.

L'exil de Pierre Gallaup n'est en revanche pas documenté. Nous savons juste qu'il a fait la guerre en Crète en 1669<sup>41</sup>. Nous le retrouvons aux côtés d'Hubert à Paris, autour des années 1673-1679, où il mène une vie de courtisan et fréquente le monde galant. Hubert mourut en 1679, mais Pierre, de 20 ans son cadet, vécut jusqu'en 1727. Entre 1673 et 1711, ce dernier s'appliqua à l'étude de l'histoire des troubadours et de leur poésie. Il joua un rôle majeur dans la transmission de la légende des *cours d'amour* provençales, venue de Jean de Notredame, qui deviennent chez lui et dans son *Discours sur les arcs triomphaux* de 1701 des *Parlements d'amour*, institutions judiciaires dotées d'une fonction juridique et politique à l'usage du milieu galant<sup>42</sup>.

#### UN CAS DE RÉCEPTION DE LA LITTÉRATURE MÉDIÉVALE AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

Ce qui unifie les réflexions d'Hubert et Pierre sur le Moyen Âge français et provençal est la contestation de l'autorité royale et le constat de l'inaptitude du souverain à incarner l'amour que le souverain doit à ses sujets. Dans cette famille de juristes, attachée à la parole juridique en tant qu'instrument de résolution des conflits interpersonnels et sociaux, la

<sup>41</sup> « Notice historique » sur « François d'Aubusson, comte de la Feuillade, duc de Rouannois, pair et Maréchal de France » (Dominique Bouhours, *Histoire de Pierre d'Aubusson-la-Feuillade, Grand-Maître de Rhodes*, 4<sup>e</sup> édition, Paris, Goujon-Brunot, 1806, p. 303-325, en part. p. 315).

<sup>42</sup> En voici le passage fondateur dans les *Vies* de Jean de Notredame : « les tenson estoient disputes d'Amours qui se fasoyent entre les chevaliers et dames poètes, entre-parlans ensemble de quelque belle et subtile questions d'amour, et où ils ne s'en pouvoient accorder. Ils les envoyoyent pour en avoir la diffinition aux dames illustres présidentes, qui tenoyent Cour d'Amour ouverte et planière à Signe et à Pierrefeu, ou à Romanin, ou à autres, et là dessus en faisoient arrests, qu'on nommoit lous Arrests d'Amours », *Les Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux, qui ont floury du temps des comtes de Provence*, Lyon, A. Marsilii, 1575 et *Le Vite delli più celebri et antichi primi poeti provenzali che fiorirono nel tempo delli ré di Napoli et conti di Provenza*, Lione, Alesandro Marsilii, 1575, p. 15-16. Voir Pierre Gallaup de Chasteuil, *Discours sur les arcs triomphaux dressés en la ville d'Aix à l'heureuse arrivée de monseigneur le duc de Bourgogne et de monseigneur le duc de Berry*, Aix, Jean Adibert, 1701.

question de la justice et de l'amour est centrale en tant qu'elle permet d'établir la concorde civile. La condamnation infâmante, qu'Hubert et Pierre ont ressentie comme une injustice fondamentale à leur endroit, semble avoir été à l'origine de la recherche d'un modèle de souveraineté idéale dans la littérature médiévale.

Mais leur travail de réception de cette littérature déborde du cadre politico-juridique. La réactivation du Moyen Âge dans les écrits et les recueils d'Hubert et Pierre Gallaup démontre que, bien avant la première philologie du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Moyen Âge pouvait être lu à sa source et faire l'objet d'éditions modernes. La modernité de cette réflexion tient à ce que leur réception du Moyen Âge est une réception *conjonctive* et non *disjonctive* : elle établit une continuité linguistique, historique et littéraire entre l'ancien temps et le temps présent, au bénéfice de la culture française, mais aussi provençale. Cette dernière est représentée comme le point d'origine et d'expansion de la poésie française dont les fondateurs sont les troubadours de Provence et leurs Parlements d'Amour.

C'est donc une étude de cette réception que nous présentons. Notre enquête couvre un large empan chronologique. Nous la faisons débiter en 1575 avec la double publication à Lyon, en français et en italien, des *Vies des poètes provençaux* de Jean de Nostredame (1507-1577)<sup>43</sup>. Cet ouvrage est le premier imprimé français consacré aux troubadours, et son influence sur la réception de la poésie médiévale à l'époque moderne a été déterminante. Procureur au Parlement de Provence jusqu'à la fin de sa vie, Jean de Nostredame aura brièvement été le contemporain de Louis Gallaup qui a 23 ans lorsque meurt le frère de Michel Nostradamus<sup>44</sup>. Les deux hommes se sont peut-être connus, Louis étant un proche de César de Nostredame, neveu de Jean et fils de Michel. Nous le verrons, Hubert et Pierre Gallaup avaient une connaissance intime des *Vies* qui a été l'un de leurs outils de référence. Notre étude s'étend jusqu'en 1719, date à laquelle paraît la *Vie d'Arnaud de Villeneuve* de l'ennemi déclaré de Pierre Gallaup, Pierre-Joseph de Haitze. Le savant provençal y achève son entreprise de démolition, commencée en 1704, de l'œuvre de Pierre Gallaup sur les troubadours et de sa conception de la poésie provençale comme une première modernité galante.

---

<sup>43</sup> Jean de Nostredame, *Les Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux, qui ont floury du temps des comtes de Provence*, Lyon, A. Marsilii, 1575 et *Le Vite delli più celebri et antichi primi poeti provenzali che fiorirono nel tempo delli ré di Napoli et conti di Provenza*, Lione, Alesandro Marsilii, 1575.

<sup>44</sup> Voir Josef Prokop, «Bellaud de la Ballaudiera et les troubadours de Jehan de Nostredame ?», *Échos des études romanes* 8/2, 2012, en ligne sur [www.eer.cz](http://www.eer.cz).

De 1575 à 1719, nous traversons le long xvii<sup>e</sup> siècle et son classicisme. Nous entendons « classicisme » dans une acception large, comme ce long temps de rupture avec l'humanisme savant du xvi<sup>e</sup> siècle qui, du règne d'Henri IV à celui de Louis XIV, conduit à l'aube des Lumières et à la promotion d'un nouvel esprit critique libéré du dogme de l'imitation des Anciens<sup>45</sup>. Le Moyen Âge, partout présent dans la culture du siècle, ne saurait avoir été exclu de ce mouvement culturel, intellectuel, social et politique dont l'un des principaux enjeux était la définition et la caractérisation du lien du temps présent avec le passé, en vue d'établir le corpus idéologique qui permettait de penser la modernité. On sait les deux Querelles qui ont opposé, à la fin du siècle, les Anciens et les Modernes, et qui ont en réalité opposé deux conceptions de la modernité<sup>46</sup>. Le Moyen Âge a eu part au débat dès lors qu'il était question de l'héritage poétique de la France.

De nombreuses études font remonter la naissance d'une conscience de l'« actualité » du Moyen Âge au xviii<sup>e</sup> siècle. La Curne de Sainte-Palaye, la *Bibliothèque universelle des romans*, la confection des premiers dictionnaires de langue médiévale sont apparus comme autant de signaux d'un début<sup>47</sup>. Nous espérons démontrer concrètement que tel n'est pas le cas. Le Moyen Âge des Gallaup est un Moyen Âge *actuel*. Mais pour le constater, il faut adopter une méthode archéologique et retrouver les vestiges de leur activité dans les annotations manuscrites des livres médiévaux, dans des mises en recueil complexes ou encore dans des correspondances et des écrits encore largement inédits. Nous avons donc

---

<sup>45</sup> Sur ce classicisme « long », voir la synthèse d'Emmanuel Bury, *Le Classicisme. L'avènement du modèle littéraire français (1660-1680)*, en particulier la première partie « La longue histoire d'un idéal », Paris, Nathan, 1996, p. 13-35.

<sup>46</sup> Voir Marc Fumaroli, *Le Sablier renversé. Des Modernes aux Anciens*, Paris, Gallimard, 2013.

<sup>47</sup> Une actualité du Moyen Âge ne se serait affirmée, jusqu'à aujourd'hui, que depuis le xviii<sup>e</sup> siècle des Lumières selon Otto Gerhard Oexle qui parle d'un « *Gegenwart des Mittelalters* », *die seit der Aufklärung des 18. Jahrhunderts und bis heute sich [...] behauptet* » (un « 'Présent du Moyen Âge' qui s'affirme [...] à partir des Lumières du xviii<sup>e</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui », notre trad.), *Die Gegenwart des Mittelalters*, Berlin, Akademie Verlag, 2013, p. 1. De même selon, Geoffrey Wilson, Pierre Gallaup de Chasteuil et tous les prédécesseurs de La Curne de Sainte-Palaye n'auraient fait que défendre une simple opinion (« *belief* ») au sujet de la supériorité des troubadours, tandis que La Curne aurait été le « premier défenseur sérieux de la littérature provençale » (« *the first serious defender of Provençal literature* »). Notre étude démontre que plus d'un siècle avant La Curne les Gallaup ont œuvré pour la défense, la connaissance et la diffusion de la poésie provençale. Voir Geoffrey Wilson, *A Medievalist in the Eighteenth Century. Le Grand d'Aussy and The Fabliaux ou Contes*, La Hague, Martinus Nijhoff, 1975, p. 115-116.

dû traiter un matériau parfois ténu et difficile à identifier, dont il faut se demander pourquoi il est aussi ténu, sans en déduire immédiatement qu'il est pour autant le témoin d'une activité marginale. Le cabinet de lecture est un lieu de réception des textes qui, malgré son intimité, laisse parfois des traces dans les livres<sup>48</sup>. Mais ces traces infimes sont dispersées, mal référencées et n'ont jamais été considérées comme un corpus, et encore moins comme pouvant faire corpus. Le plus souvent elles n'ont même jamais été considérées du tout car, comme en atteste notre dossier de documents, la plupart des pièces de ce corpus sont inédites.

Le désintérêt pour cette réception par bribes et fragments s'explique aussi par la nature à proprement parler *anecdotique* de ces pièces et par la place très secondaire qu'elles occupent dans les espaces marginaux de textes qui ont attiré la lumière à eux par leur plus grande ancienneté ou par leur importance pour l'histoire littéraire. Ainsi les manuscrits contenus dans les recueils Gallaup ont parfois été étudiés, mais de façon monographique, sans prise en compte réelle de leur contexte moderne<sup>49</sup>. La copie ou la surcopie de textes anciens a également été très longtemps négligée en tant que pratique de lecture et objet pouvant documenter la réception des textes et leur histoire intellectuelle. On sait bien que l'original est toujours préféré à la copie. Pourtant, le geste même de la copie, sa signification, ses motivations et ses techniques sont une source particulièrement intéressante, riche et utile à la connaissance des pratiques de lecture, de la réception des textes et de la constitution du savoir littéraire et historique à l'époque moderne. Or nous trouvons aussi dans la production d'Hubert Gallaup des copies de manuscrits et d'imprimés médiévaux.

Il ne s'agira pas ici à proprement parler d'étudier un *ars critica* ou une méthode philologico-historique appliquée aux textes médiévaux. L'étude de la bibliothèque des Gallaup de Chasteuil nous invite plutôt à établir une pragmatique de la lecture des textes anciens qui passe par la codicologie et la paléographie, et qui invite à croiser histoire de la langue, histoire et histoire littéraire.

---

<sup>48</sup> Sur l'interprétation des notes de lecture modernes dans les livres anciens, nous renvoyons à notre article «*Ha Ha lets laffe at this lye*...», art. cit.

<sup>49</sup> C'est le cas par exemple du *Beuves de Hantone* du manuscrit 405 de Carpentras et de la *Mélusine* de Coudrette du manuscrit 406 (voir Albert Stimming, *Der festländische Bueve de Hantone. Fassung III.*, op. cit., p. 1-6 et *Le roman de Mélusine ou histoire de Lusignan par Coudrette*, éd. E. Roach, Paris, Klincksieck, 1982).

**VUE D'ENSEMBLE**

L'émergence du Moyen Âge provençal au détriment de la culture humaniste chez les Gallaup de Chasteuil s'observe sur les trois générations, de Louis à Hubert (chapitre 1). Ce dernier va donner une extension considérable à la connaissance de la littérature médiévale française et provençale venue de Claude Fauchet et son *Recueil de l'origine de la poésie et de la langue françoise* paru en 1581 (chapitre 2). Cette connaissance, investie dans la création de recueils qui rassemblent matière moderne et matière médiévale, réinscrit les textes médiévaux dans le présent en leur donnant une nouvelle valeur d'actualité littéraire (chapitre 3). Mais cette actualité a également un caractère biographique, et c'est dans la littérature des *anciens pères* qu'Hubert Gallaup va trouver des ressources consolatoires pour faire face à l'adversité de la prison et de l'exil et donner une tonalité politique à sa réflexion (chapitre 4). L'élargissement par Louis XIV ne va cependant pas mettre un terme à sa fréquentation des manuscrits médiévaux. Alors que ses premiers recueils étaient vraisemblablement destinés à une diffusion étroite, avec son frère Pierre, il se lance dans la confection de la première anthologie critique des troubadours (chapitre 5). Cet ouvrage est le point d'aboutissement d'une réflexion d'ensemble à caractère politico-juridique sur l'amour, entendu dans un sens érotique et philosophique, qui place les dames et la galanterie médiévale au centre de l'échiquier (chapitre 6). Les Parlements d'amour inventés par Pierre Gallaup sont la pièce maîtresse de cette réflexion politique qui donne lieu à une réception très critique de la part des milieux jansénisants et en même temps enthousiaste dans les milieux galants parisiens qui serviront de passeurs à l'héritage médiéval des Gallaup pour entrer dans le XVIII<sup>e</sup> siècle (chapitre 7). C'est ce temps long d'une réception directe et *in vivo* du Moyen Âge que retrace notre étude.